



**PROCES VERBAL**  
**Du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 Avril 2024 à 18 h 15**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni le onze avril deux mille vingt-quatre à 18 h 15, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Mme Isabelle DALADIER Maire, suivant la convocation adressée le cinq avril deux mille vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie

**Présents** : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Annie MEUNIER, Mireille FARESSSE, Patricia BEYSSON, Frédéric ANGOT, Pierrette MEYER, Julien CHALAYE, Marie-Christine ANDRIEU et Frédéric DARRIBAU

**Procurations** : Bernard SCULFORT, Katia VESSIOT et Pascal MARCHESINI qui donnent respectivement procuration à Frédéric ANGOT, Julien CHALAYE et Patricia LISPAL

**Absent** : /

**Secrétaire de Séance** : Patricia LISPAL

Madame le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

Madame le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 Février 2024 à l'approbation des élus.

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve.



Madame le Maire indique avoir reçu une carte de remerciements de la Famille ANDRIEU suite au décès de Josette.

Elle rappelle l'ordre du jour

**DEMANDE DE SUBVENTION : Association de Chasse**

Madame le Maire présente le dossier déposé par l'Association de Chasse et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer

Le Conseil approuve par :  
14 voix « pour », 0 voix « contre », 1 voix « abstention »  
Et décide d'allouer la somme de 1000 € à l'association de Chasse

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Service à la Cantine**

Madame le Maire indique que l'agent technique rattaché à la Cantine Scolaire chargé de la préparation des repas à la Cantine a demandé une disponibilité pour création d'entreprise dans le secteur restauration à compter du 26 avril 2024.

Considérant la durée de la disponibilité pour création d'entreprise d'une durée maximale de 2 ans, non renouvelable,

Considérant que cette demande a été accordée,

Considérant que les repas servis aux enfants et adultes seront fabriqués et livrés au Groupe Scolaire en prestation de service.

Considérant la procédure relative au recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels.

Vu l'article L332-8 5è pour les emplois à temps non complet, lors que la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

Elle indique qu'il est nécessaire de créer un emploi pour satisfaire au besoin du service et du nettoyage de la Cantine Scolaire, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre des Adjoints Techniques pour 4h par jour, soit 16 h par semaine, durant la période scolaire.

Précise que l'agent recruté sera sous contrat à compter du 6 mai et ce jusqu'au 5 juillet 2024. Ensuite il sera fait un point quant au service mis en place.

Elle propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Frédéric DARRIBAU demande si toutes les garanties sont assurées concernant le transport et la sécurité sanitaire des plats qui seront acheminés jusqu'à la cantine. Mme le Maire répond positivement.

Le Conseil décide par  
15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

De modifier le tableau du personnel communal afin de recruter un agent contractuel pour le service et le nettoyage de la Cantine Scolaire pour 4h par jour, soit 16 h par semaine durant la période scolaire.

### **VOTE DES TAXES**

Madame le Maire présente l'état 1259 portant notification des produits prévisionnels des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

A savoir :

Taxe foncière bâti	31.91 %
Taxe foncière non bâti	42.67 %
Taxe d'habitation	7.90 %

Et propose au conseil de ne pas les modifier.

Elle indique que le produit fiscal attendu s'élève à : 421 139 €

Le Conseil approuve par :  
15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

Et fixe les taux mentionnés ci-dessus

**CONSTITUTION D'UNE PREVISION POUR LITIGE ET CONTENTIEUX :**  
**Affaire RG 21/01353 Mistral Habitat**

Mme le Maire rappelle le contentieux qui oppose la commune à l'Office Public de l'habitat : Vallis Habitat.

En application des articles L 2321-29 et R 2321-2 du CGCT,

Par principe de prudence, il doit être constitué une provision dès qu'un risque est susceptible de conduire la collectivité à verser à un tiers une somme significative.

En première instance, les conclusions du Tribunal Judiciaire établissent le coût à 491 333.38 €.

Considérant que la Mairie a fait appel,

Etant donné que le dénouement pourrait intervenir en 2025.

Il est proposé de constituer une provision pour risque en se basant sur le montant de 492 000 € en le fractionnant sur 2 années. 50 % en 2024 et 50 % pour 2025.

Après en avoir débattu,

Le Conseil décide par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

De constituer sur l'exercice 2024 une provision pour risque d'un montant de 246 000 € et ouvrir les crédits nécessaires

**VOTE DU BUDGET – CAISSE DES ECOLES 2024**

Mme le Maire rappelle la communication du projet de budget faite le 26 mars dernier et présente le budget prévisionnel de l'exercice 2024 de la Caisse des Ecoles.

Celui-ci s'élève à 54 309.91 €

Le Conseil approuve par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

**VOTE DU BUDGET – MAIRIE 2024**

Mme le Maire rappelle la communication du projet de budget faite le 26 mars dernier et présente le budget prévisionnel de l'exercice 2024 pour la Mairie

Précise que celui-ci est conforme aux décisions des commissions Travaux des 11 janvier et 11 mars 2024 ainsi qu'à la commission des Finances du 2 avril 2024.

Section de fonctionnement en équilibre :	986 591.93 €
Section d'investissement en équilibre :	647 981.71 €

Total : 1 634 573.64 €

Madame le Maire indique les principales dépenses qui sont :

Condamnation Vallis Habitat (492 000 € sur 2 exercices)	246 000 €
Co-financement caserne pompiers	15 500 €
Procédure de reprise des concessions en état d'abandon	15 000 €
Enlèvement fondation (estimation haute)	150 000 €
Solde d'exécution reporté	110 031 €
Divers logiciels (Mairie et école)	10 600 €
Travaux de voirie (chemin des muletiers, chemin de Sainte Cécile, Chemin Plan de Dieu, Baron de Gérente)	110 000 €
Mobilier	5 120 €
Etude schéma eaux pluviales	3 222 €
Plantation d'arbres	15 000 €
Mise en conformité Electricité bâtiments communaux	10 000 €
Réparation chaudière et logements communaux (porte coupe-feu, Sol souple aire de jeux, réparations diverses)	30 000 €
Travaux divers Ecole (cloison mobile, grilles fenêtres, alarme PPMS, portier vidéo, rafraichisseurs d'air)	37 300 €
AOR sanitaires maternelle et élémentaire	7 800 €
Climatisation Garderie	1 800 €
Remboursement des emprunts	32 000 €

Elle précise également les recettes :

Montant minimum du prix de vente du terrain, estimé par le service des domaines	485 000 €
Vente d'une partie d'un chemin rural	5 000 €
FCTVA	7 925 €
Taxe d'aménagement	1 000 €
Subvention dans le cadre des travaux (estimation basse)	35 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	110 031 €

Le Conseil approuve par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

### **REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL - Garderie**

Mme le Maire rappelle le mode d'inscription à la Garderie, réalisé uniquement par les parents.

Elle rappelle que les réservations ET les annulations sont possibles la veille pour le lendemain sur le logiciel. Le paiement s'effectue à la réservation.  
Dans le cas d'une annulation, une cagnotte est alimentée et reste valable sans limitation de durée, même l'année scolaire suivante.

Mme le Maire indique qu'un parent a inscrit ses enfants pour une longue période, étant donné que ce parent a désinscrit ses enfants pour raison personnelle, sa cagnotte a été alimentée et a atteint la somme de 121.80 €. Le parent demande le remboursement.

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer et insiste sur le caractère exceptionnel.

Le Conseil, après débat approuve par :  
15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

Décide d'autoriser le remboursement à hauteur de la somme demandée.  
Précise le caractère exceptionnel.

### **CONTRACTUALISATION DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION avec les Services du Conseil Départemental**

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux d'investissement 2024, il est possible d'obtenir des aides du Département dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

A ce jour, la collectivité n'a pas encore sollicité la formalisation de son contrat et propose de faire une demande pour les opérations suivantes :

- **VOIRIE** : réfection des chemins communaux (Chemin de Sainte Cécile, Chemin du Plan de Dieu, Chemin des Muletiers, Chemin Baron de Gérente)
- **TRAVAUX ECOLE** :
  - o Remplacement rideau mobile à la Maternelle
  - o Alarme PPMS à l'école
  - o Portier audio/vidéo au portail
  - o Grilles aux fenêtres des classes élémentaires donnant sur la voie publique
  - o Rafraichisseurs d'air dans les classes élémentaires et cantine
- **MISE EN CONFORMITE « ELECTRICITE » DES BATIMENTS COMMUNAUX** :
  - o L'ensemble des bâtiments est concerné
  - o Caisson d'extraction à la Maternelle

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire

Décide à l'unanimité, d'inscrire les opérations ci-dessus mentionnées et autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir cette aide (CVA 2023-2025),

## **DEMANDE DE SUBVENTION DANS L'OPERATION « 50.000 arbres en Vaucluse »**

Mme le Maire indique que les arbres dans la cour de l'école, présentaient des signes de dangerosité. Il a fallu procéder à l'abattage.

En effet, lors de l'entretien annuel durant les vacances scolaires, de grosses branches sont tombées, il a été nécessaire d'intervenir, avant la reprise d'école afin d'éviter tout accident. Ils ont été coupés.

Elle indique qu'il serait nécessaire de procéder à leur remplacement et précise également que d'autres lieux ont été identifiés.

Elle énumère tous les sites concernés :

- Ecole,
- Cimetière,
- Aire de jeux,
- Aire de pique-nique,
- Abords de la Salle des Fêtes,
- Boulodrome,
- Aire de fitness,
- Foot,
- Ball Trap

Certaines plantations n'ont pas supporté les chaleurs de l'été dernier, le manque d'eau et la taille très sévère réalisée sans autorisation sur certains arbres.

Elle explique que par le biais du Conseil Départemental, dans le cadre de l'opération « 50.000 arbres en Vaucluse » la Mairie pourrait bénéficier d'arbres et arbustes, prêts à planter.

Elle présente le dossier technique et les conditions d'éligibilité et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire

Décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir cette aide et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

## **COMMISSION TRAVAUX : rajout d'un membre**

Mme le Maire rappelle les délibérations n° 18-2020 du 11 juin 2020 et n° 04-2024 du 30 Janvier 2024 relatives aux membres de la Commission Travaux et indique qu'une élue souhaite en faire partie.

Elle rappelle que les commissions, dont le conseil municipal détermine librement le champ de compétences, ne peuvent qu'émettre des avis qui seront présentés à l'assemblée délibérante à l'occasion du vote des délibérations portant sur les affaires concernées.

Cette compétence purement consultative ne peut prendre la forme d'une décision qui se substituerait aux délibérations du conseil municipal, seule instance habilitée à décider au nom de la commune.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire

Le Conseil vote par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

La commission Travaux – Urbanisme – Agriculture sera donc composée de :

**Isabelle DALADIER**, Frédéric ANGOT, Frédéric DARRIBAU, Annie MEUNIER, Julien CHALAYE, Bernard SCULFORT, Pascal MARCHESINI, Gilles GASQ, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI et Marie Christine ANDRIEU

### QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec le SEV concernant l'éclairage du stade. Annie MEUNIER demande à quelle hauteur la commune devra participer financièrement. Mme le Maire confirme la prise en charge complète par le SEV. Une demande sera faite pour l'éclairage du Boulodrome

-----

Mme le Maire indique que l'aire de covoiturage est maintenant fonctionnelle. Le marquage au sol est achevé. L'aire du Plan de Dieu est donc pleinement exploitable et identifiable, grâce à sa signalétique verticale et horizontale. Le Conseil Départemental a adressé ses remerciements pour cette collaboration pour l'aboutissement de ce projet.

-----

Mme le Maire indique qu'Annie MEUNIER s'est portée volontaire et disponible pour l'équipe de stratégie de communication. Une première réunion a eu lieu à la CCAOP. Annie MEUNIER a confirmé le caractère très intéressant de cet échange.

-----

Mme le Maire rappelle la cérémonie du Mardi 16 Avril 2024 au Mémorial du Plan de Dieu à 17h30 en hommage aux 5 pilotes Américains.

-----

Schéma Directeur Vélo :

Patricia LISPAL explique sa mise en place par la CCAOP et le Cabinet d'études Immergis pour les 8 communes.

Pour chaque village, deux propositions ont été faites :

Il a été retenu par toutes les communes le scénario 1.

Cela consiste à faire une connexion entre Camaret, Travaillan et Cairanne sur la RD 93 par des pictogrammes au sol, de la signalétique.

Emplacement de l'aire de repos : sur le parking à côté du cimetière (table de picnic) plutôt qu'au Ball Trap, le lieu étant régulièrement loué.

Plan des stationnements cyclables (arceaux) : Place de la Mairie et Parking à côté du cimetière.

Mme le Maire indique avoir eu hier, avec les adjoints, une présentation de l'ébauche relative aux Maisons pour Séniors.

Ce projet concerne 13 maisons dont 1 pour le concierge et une salle commune avec cuisine, ouvert à tous pour diverses activités (yoga, coiffeur, kiné ...).

Cette construction écologique est très attrayante et moderne.

Les maisons seront vouées à être vendues à des personnes de + de 65 ans.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 12 Avril 2024 conformément aux prescriptions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

Secrétaire de séance  
Patricia LISPAL



Travaillan le 12 Avril 2024  
Isabelle DALADIER, Maire

